



ARRÊTÉ N° 01-2026 du 19 janvier 2026 PORTANT ARRÊT DU PROJET ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION DU PUBLIC RÉLATIVE AU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) DU CENTRE-SUD ARDECHE

Le Président,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-19-1, L. 541-15-1, R. 541-41-22 et R. 541-41-24 ;

Vu la délibération du 17 mars 2025 portant sur le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du centre-sud Ardèche (CSA),

Vu la convention de coopération pour la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets (PLPDMA) et d'économie en Centre Sud Ardèche, signée entre les 5 Communautés de Communes membres du SIDOMSA et le SIDOMSA, le 18 septembre 2025,

Considérant que le projet de PLPDMA a été présenté à une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) associant les parties prenantes concernées en date du 15 décembre 2025,

Considérant que le projet de PLPDMA doit être soumis à la participation du public selon les modalités prévues à l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement,

ARRÊTE :

Article 1 – Objet de la consultation

La version du PLPDMA CSA 2026-2031 annexée au présent acte constitue le projet officiel soumis à la consultation du public.

Article 2 – Durée de la consultation

Le projet de PLPDMA CSA est soumis à la consultation du public du 22 janvier 2026 au 12 février 2026 inclus, pour une durée de 21 jours.

Article 3 – Modalités de consultation

La consultation du public s'effectue selon les modalités suivantes :

- Par voie électronique : les observations et propositions peuvent être transmises à l'adresse cot@cdcba.fr, en précisant en objet « Consultation publique PLPDMA » ;
- Sur support papier : les observations et propositions peuvent être consignées sur un registre destiné au recueil des contributions du public, mis à disposition au siège de la communauté de communes, 33 Grand Rue Hôtel Malmazet à VILLENEUVE-DE-BERG, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 4 – Mise à disposition du dossier de consultation

Le projet de PLPDMA, accompagné d'une note de présentation, est mis à la disposition du public pendant toute la durée de la participation :

- Par voie électronique, sur le site de la collectivité www.bergeracoiron.fr ;
- Sur support papier, au siège de la communauté de communes.

Article 5 – Documents établis à l'issue de la consultation

A l'issue de la participation du public sont établis :



Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 007-250701851-20260120-012026-AU

SLOW

- Un registre des observations et propositions du public, regroupant les propositions recueillies par voie électronique et sur papier ;
- Une synthèse des observations et propositions du public, précisant celles dont il a été tenu compte ;
- Une note justificative séparée indiquant les motifs relatifs à la prise en compte ou au rejet des observations du public.

Ces documents sont annexés au PLPDMA en vue de son approbation.

Article 6 – Publication et affichage

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la collectivité et d'un affichage au siège de la communauté de communes.

Fait à Lavilledieu, le 19 janvier 2026
Le Président,
Gérard SAUCLES.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIDOMSA
Utilisateur : Astier Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	012026
Objet :	ORGANISATION CONSULTATION DU PUBLIC PLPDMA
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-01-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	007-250701851-20260120-012026-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	856 o
Nom métier : 007-250701851-20260120-012026-AU-1-1_0.xml		
Document principal (Autre document)	application/pdf	107.5 Ko
Nom original : plmpda.pdf		
Nom métier : 99_AU-007-250701851-20260120-012026-AU-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 janvier 2026 à 11h33min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 janvier 2026 à 11h33min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 janvier 2026 à 11h33min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 janvier 2026 à 11h33min53s	Reçu par le MI le 2026-01-20